



SUD-HEH ☎ : 31 06 91  
🌐 : <http://sud.hcl.free.fr>



Suivez-nous aussi sur: SUD / Hospices Civils de Lyon

# Flash Info CHSCT Extraordinaire Bloc de M vasculaire 20 juillet 2015



*Edition spéciale*

Depuis le début de l'été, le personnel du Bloc de M se plaint de la montée en température des salles du bloc.

Depuis le début de la vague de chaleur qui sévit sur la région lyonnaise, le personnel du bloc de M se plaint de températures excessives des salles du bloc.

-**Vendredi 3 juillet**, première alerte des agents, retransmise par SUD à la direction des ressources humaines concernant des températures excessives, le malaise d'un agent et les inquiétudes du personnel quant à l'hygiène au sein du bloc.

-**Mardi 7 juillet**, soit 4 jours après, réponse de la direction : Madame, J'ai bien reçu votre courriel concernant la situation du bloc de M vasculaire. Sachez tout d'abord que cette situation est bien connue de la directrice référente et de l'encadrement supérieur, qui ont dès le mois de juin dernier saisi les services techniques pour tenter de remédier aux problèmes de température au sein de ce bloc. /.../Les mesures des services techniques font apparaître que la température moyenne de l'air repris dans les salles 1 et 2 est en moyenne entre 23° et 24°C ces derniers jours, et varie dans la journée en fonction de la température extérieure et de l'occupation des salles (max atteint entre 25 et 26°C). Or, la plage de température attendue dans un zone à air maîtrisée jusqu'à la classe ISO 8 est de 19 °C à 26 °C. Ainsi, la température mesurée est en limite supérieure de cette borne mais pas au-delà.

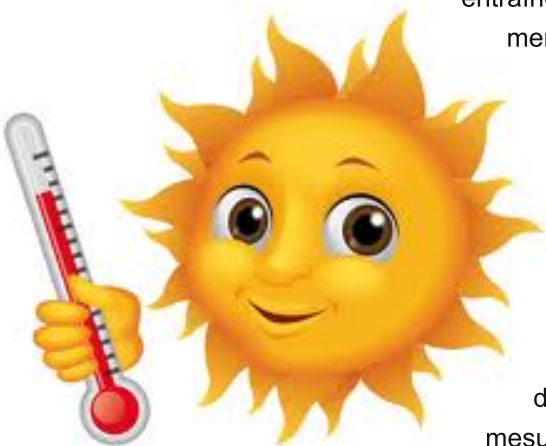
Jeudi 9 juillet 2015, alertés par le personnel paramédical du bloc, les syndicats SUD et CGT demandent un CHSCT extraordinaire pour évaluer le problème des températures excessives et pousser la direction à prendre des mesures. Cette demande de CHSCT s'appuie sur l'article L4614-10 du code du travail qui indique que : « Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est réuni à la suite de tout accident ayant entraîné ou ayant pu entraîner des conséquences graves ou à la demande motivée de deux de ses membres représentants du personnel. Il est réuni en cas d'événement grave lié à l'activité de l'établissement ayant porté atteinte ou ayant pu porter atteinte à la santé publique ou à l'environnement. »

Nous insistons sur le fait que ces températures ambiantes, accentuées par l'équipement nécessaire (pyjama de bloc, sarraus renforcés, tablier de plomb, etc...), engendrent des conditions de travail extrêmement pénibles et que le personnel n'est plus en mesure de travailler sereinement dans ce bloc.

24h après, premier refus de la direction de l'établissement par la voix de la Présidente du CHSCT qui nous explique que les températures mesurées ne sont pas au-dessus des normes, que la direction du pôle de

chirurgie est en train d'étudier les mesures possibles, que le lundi 13 juillet est un jour

bleu, donc pas d'activité ce jour, que les températures ont déjà commencé à baisser la nuit, bref, soyez optimistes et patients !



-**Lundi 13 juillet**, nouvelle requête de SUD en précisant que le problème de climatisation est connu depuis longtemps, que rien n'a été fait, et nous profitons de ce mail pour demander la classification ISO attendu pour ce bloc.

-**Mercredi 15 juillet**, la direction répond que tout a été essayé pour faire baisser la température dans le bloc mais sans résultat. La seule solution est de déménager le bloc de M dans les locaux du bloc de D. La direction annonce donc le déménagement de l'activité du bloc de M au bloc de D et que le retour au bloc de M se fera en fonction de l'évolution des températures. La direction annonce aussi que le CHSCT n'a plus lieu d'être.

-**Jeudi 16 juillet**, nouveau courrier de SUD qui dénonce un délit d'entrave au bon fonctionnement du CHSCT. En effet, toujours la même réponse : la direction fait ce qu'elle peut...

-**Vendredi 17 juillet** : La demande de CHSCT extraordinaire est enfin acceptée !  
Il aura fallu pas loin de 15 jours pour que la question des conditions de travail déplorables du Bloc de M soit enfin entendue par la direction...

Lors de ce CHSCT extraordinaire, la direction a avancé les points suivants :

- Fermeture d'une salle de bloc sur les deux. (mesure annoncée comme salubre mais après enquête, la fermeture de cette salle était déjà programmée...).
- Rotation des IBODE dans la salle de bloc restée ouverte pour permettre au personnel de se désaltérer et de s'aérer.
- Pose d'une gaine permettant de conduire de l'air froid du bloc du 1er au bloc de RDC.
- Ouverture des portes pendant la nuit.

Dans les aménagements futurs : renforcement des installations de production de froid pour l'été 2016 et remplacement du scialytique par un scialytique avec éclairage à LED, dégageant moins de chaleur.

## **Pour SUD : La direction traîne toujours des pieds pour améliorer les conditions de travail**



**des agents. Le maintien de l'activité prime avant tout au détriment de la santé des agents. Le personnel du bloc avait alerté courant juin, dès l'arrivée des premières chaleurs sur leurs conditions de travail et la température à l'intérieur du bloc qui commençait à monter. La direction de l'HEH a pris pour habitude de faire la sourde oreille face aux revendications des personnels et des organisations syndicales. Il est inadmissible de laisser du personnel travailler dans de telles conditions, le chef de service du Bloc de M a indiqué que les coureurs du tour de France**

**continuaient leur périple malgré les fortes chaleurs, on ne peut pas comparer les conditions sanitaires de sportifs professionnels et du personnel hospitalier.**



31 06 91 / 04 72 11 06 91



heh.syndicat-sud-sante@chu-lyon.fr



<http://sud.hcl.free.fr/>



Suivez-nous aussi sur facebook : SUD / Hospices Civils de Lyon